Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 30.10.13 | 46e année | No 32

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Mythes et bombes à retardement

C'est en ces termes que la directrice du Bureau fédéral pour l'égalité parle de l'initiative de l'UDC, initiative qui propose une déduction fiscale pour les mères au foyer.

Aujourd'hui seul un cinquième des mères, les plus aisées, font ce choix, les autres travaillent. Dans notre canton en particulier, le modèle familial créé pendant les Trente Glorieuses n'est plus qu'un mythe: plus de 60% des couples divorcent. De nos jours, la famille revêt des formes très diverses et ne garantit plus forcément la sécurité matérielle pour les conjoints et leurs enfants.

Si l'initiative était acceptée, ce décalage entre mythe et réalité créerait une bombe à retardement: des mères renonceraient à leur activité salariée pendant des années avec le risque de se retrouver au chômage et à l'aide sociale avec leurs enfants. C'est le cas d'un tiers des familles monoparentales de notre canton. Prévenons plutôt ces drames en facilitant la conciliation entre travail et famille!

Par ailleurs, l'initiative ferait perdre aux collectivités une grosse part de rentrées fiscales. Comment répondre sinon à la demande croissante pour des places en crèche et en accueil parascolaire?

L'initiative met en péril notre réforme fiscale pour les personnes physiques qui prévoit la déduction intégrale des frais de garde, entrée en vigueur cette année, et des déductions pour tous les enfants allant jusqu'à 14'500 francs à l'horizon 2018.

A Neuchâtel, nous avons adopté une solution ancrée dans la réalité des familles, sans mythe ni bombe.

Christine Gaillard
Directrice de l'éducation, de la santé et de la mobilité

Les présidents des trois Villes unis pour soutenir l'Hôpital neuchâtelois et la cohésion cantonale.

Les Villes soutiennent l'hôpital

Les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle plaident pour le oui à la votation du 24 novembre prochain, concernant le plan stratégique hospitalier du Conseil d'Etat, approuvé par le Grand Conseil. Les présidents des trois exécutifs ont exprimé jeudi dernier en conférence de presse leur position commune, donnant un signal fort en faveur de la cohésion cantonale.

«Un climat délétère pourrit ce plan hospitalier depuis trop longtemps. Cette situation ne peut plus durer. Il est temps d'aller de l'avant pour construire l'avenir avec sérénité», a indiqué Olivier Arni, président de la Ville de Neuchâtel.

Alliance des trois Villes

Durant la phase de consultation liée au plan hospitalier, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel s'était clairement exprimé contre le projet de l'Etat (voir en page 10). A la suite de l'évolution du dossier et d'une analyse approfondie de ses enjeux, l'exécutif s'allie aux Villes du Haut pour appeler la population à voter oui le 24 novembre prochain. «Le changement d'autorités cantonales a donné lieu à une véritable prise de conscience. Ce qui importe maintenant, c'est de travailler ensemble, afin de trouver des solutions d'avenir pour le réseau hospitalier neuchâtelois. Il est important de créer une nouvelle dynamique», a précisé Olivier Arni. Les trois Villes insistent sur le fait qu'il s'agit d'une étape transitoire, qui ne remet nullement en cause la réalisation d'un éventuel site unique.

Référendum

Le Grand Conseil a approuvé le 26 mars dernier les options stratégiques complémentaires pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017. Celles-ci prévoient notamment de répartir la chirurgie stationnaire à La Chaux-de-Fonds et la chirurgie ambulatoire ainsi que l'appareil locomoteur à Neuchâtel. Le comité «Sauvons Hôpital neuchâtelois / pour que le peuple décide» a déposé en juillet dernier un référendum contre les options retenues donnant lieu à une votation populaire. Verdict dimanche 24 novembre.

La Ville de Neuchâtel va se doter de bornes de recharge pour voitures électriques dès 2014.

La pianiste d'origine chaux-de-fonnière Ariane Haering ouvre la 4e saison des Concerts de Camille.

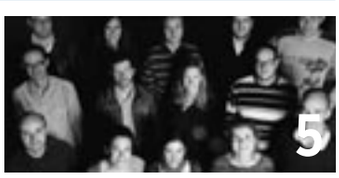

L'ensemble La Sestina s'attaque au «Requiem à cinq voix» du compositeur espagnol Cristóbal de Morales.

Un anniversaire plein de cadeaux!

du 30 oct. au 9 nov.

CONCOURS
À gagner: 2 Renault Clio
d'une valeur totale
de CHF 40'000.-

GARAGE ROBERT Cortaillod - NE

RENAULT

- Super Jackpot avec CHF 110'000.- de prix à gagner
- Offres exceptionnelles

Présence obligatoire du gagnant au tirage au sort

CLIO BLANCHE

la maladière centre neuchâtel

CONCOURS OUVERT DU 28 OCT. AU 1er NOV. 2013

Bulletin de participation

Nom:

Prénom:

Rue: N°:

NPA / Ville:

Téléphone: Age:

Ce coupon est à déposer dans l'urne prévue à cet effet.
Le tirage au sort se fera le 1er novembre 2013 à 17h30.

Participation ouverte à toute personne de plus de 18 ans à l'exception du personnel des commerces du centre. Concours sans obligation d'achat. La participation entraîne l'acceptation des résultats du tirage au sort. Les prix ne sont ni échangés, ni convertibles en espèces. Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. La voie juridique est exclue. Les gagnants acceptent que leur nom et leur photo soient publiés. Les gagnants seront avertis personnellement.

Aqua Parc Aventure & Glisse

Navigation Lacs de Neuchâtel et Morat SA www.navig.ch

la maladière centre neuchâtel

Dans ce numéro

Musique et vin

La 4e saison des concerts de Camille débute jeudi 7 novembre à la salle des Pasteurs, avec la pianiste Ariane Haering. L'occasion de former son oreille avec Debussy ou Liszt, avant de s'initier aux plaisirs du palais avec une dégustation de vins.

Page 4

Rapports acceptés

Le Conseil général a approuvé lundi trois rapports concernant deux opérations immobilières, ainsi qu'un achat de parcelle et une vente de chalet.

Page 8

Nouveau système d'ouverture

Les quelque 400 conteneurs à ordures ménagères de la Ville de Neuchâtel vont être dotés d'un nouveau système d'ouverture à partir de ce lundi 4 novembre, pour plus d'efficacité dans la vidange de ces ogres à déchets.

Page 9

Tunnels en fête

Les tunnels de Serrières étaient ouverts à la population samedi dernier. La manifestation, qui a réuni une quarantaine d'exposants, a drainé les foules. Retour en images sur cette journée.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 6 novembre.

Dès 2014, un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques va émerger de Neuchâtel au Locle

Les voitures électriques ont désormais le même design et le même confort que les voitures à essence, pour des performances en constant progrès. • **Photo: sp**

Rouler au courant vert

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se sont associées à Viteos pour développer un réseau de bornes publiques de recharge pour voitures électriques dès 2014.

Selon le SCAN, 338 véhicules électriques sont immatriculés dans le canton, dont 67 en Ville de Neuchâtel. Cela comporte des véhicules en tous genres, des élévateurs à fourche aux cyclomoteurs, en passant par les voitures de tourisme.

Misant sur un marché en expansion, les autorités communales de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont décidé d'empoigner le sujet par le bon bout de la prise: elles installeront trois bornes publiques de recharge dans des lieux visibles et accessibles, en partenariat avec Viteos. Directrice générale du fournisseur d'énergies, Josette Frésard espère que d'autres communes rejoignent le réseau. L'entreprise offre ces trois premières installations, ainsi que l'électricité – produite dans la région, et d'origine hydraulique et solaire – durant trois ans, après quoi un plein d'énergie, effectué entre 30 minutes et 4 heures, devrait coûter environ 4 francs, à payer par carte ou SMS. De quoi rouler 150 kilomètres.

Dans le chef-lieu, une borne avec deux places de chargement sera installée début 2014 au faubourg du Lac, vers la place Alexis-Marie-Piaget, remplaçant quelques places à vélos peu utilisées. «Les automobilistes peuvent encore y accéder avant de se rendre en deux minutes à pied dans la zone piétonne, à une séance de travail ou au cinéma», note Christine Gaillard, conseillère communale en charge de la Mobilité. «Nous n'allons pas fondamentalement renverser la manière de se déplacer, mais l'électromobilité fait partie de la solution aux problèmes de trafic. Il s'agit de donner une impulsion pour les privés et les entreprises qui voudraient se lancer dans ces installations.» Affaire à suivre. (thn)

Trois questions à... Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable de la Ville de Neuchâtel

Pourquoi parier sur les véhicules électriques, alors qu'à peine 67 modèles sont immatriculés par le SCAN en ville de Neuchâtel?

Comme ce sont des véhicules récents, le marché s'ouvre maintenant. L'impact est difficile à estimer, mais il faut voir le dynamisme du processus: le réseau et le marché se développent. Presque chaque fabriquant propose désormais des véhicules hybrides ou 100% électriques. Nous accompagnons ce mouvement en mettant à disposition les infrastructures qui vont soutenir ce développement. Alors qu'il n'y avait pas de demande il y a quelques années, des utilisateurs nous approchent pour trouver des endroits où charger sa voiture» maintenant, nos pouvons dire que c'est là.

Quels développements ce système peut-il connaître?

Cette mobilité électrique s'inscrit dans une palette de solutions de mobilité propre, à côté de Neuchatelroule-Velospot ou des transports publics. Ces autos ont désormais une plus grande autonomie, sont très souples et non polluantes à l'usage. Ce système a un grand intérêt pour des déplacements dans l'agglomération neuchâteloise, et les bornes permettent encore d'étendre leur autonomie.

D'autres actions sont-elles encore prévues pour favoriser ce système par la suite?

Il y a une incitation financière grâce à Viteos, qui met ces bornes à disposition et offre l'électricité aux utilisateurs pendant trois ans. De plus, la Ville a une bonne expérience sur les véhicules électriques depuis bientôt dix ans: elle a acquis trois véhicules de nouvelle génération, tout aussi sûrs et confortables que des voitures à essence. Simples d'utilisation, ils sont fort appréciés de ses collaborateurs, qui peuvent les emprunter pour leurs déplacements professionnels. (thn)

Les Concerts de Camille dévoilent leur saison 2013-2014

De la musique de qualité dans un cadre chaleureux et intimiste

La 4e saison des Concerts de Camille s'ouvrira jeudi 7 novembre avec un concert de la pianiste Ariane Haering. Elle interprétera des œuvres de Brahms, Debussy, Ginastera, Liszt et Poulenc. L'occasion de redécouvrir dans un cadre chaleureux et intimiste cette talentueuse musicienne, qui a grandi à La Chaux-de-Fonds.

La pianiste Ariane Haering se produira jeudi 7 novembre à 20 heures à la salle des Pasteurs dans le cadre des Concerts de Camille. • Photo: Wolfgang Lienbacher

A l'occasion de cette nouvelle saison, les Concerts de Camille accueilleront un joli éventail d'artistes pour quatre concerts de qualité. Après Ariane Haering, ce sera au tour du célèbre corniste Bruno Schneider d'émerveiller le public. «C'est vraiment une grande chance que de recevoir un artiste tel que Bruno Schneider. Nous l'avons rencontré lors d'une soirée, et il a accepté de faire partie de notre programme. Nous n'aurions jamais eu les budgets nécessaires pour le faire venir », détaille André Fischer, co-fondateur des Concerts de Camille. Le corniste se produira avec Angela Golubeva et Martin Lucas Staub, qui joueront respectivement du violon et du piano. En 2014, les Concerts de Camille accueilleront encore le Lucerne String Trio et les guitaristes du duo Themis (voir encadré).

Une même formule

Les Concerts de Camille se déroulent toujours selon la même formule. Ils commencent à 20 heures à la salle des Pasteurs, située rue de la Collégiale 3. Avec une capacité de 100 places, l'endroit offre un cadre chaleureux se prêtant à merveille à la découverte musicale. Les Concerts de Camille collaborent depuis leur début avec André Crelier, spécialiste en vins. En guise de mise en bouche, il présente les deux vins qu'il fera déguster au public en fin de concert. «Je choisis toujours deux vins qui vont correspondre à l'ambiance de la soirée», précise André Crelier. Et de relever: «Aucune vente de vin n'est réalisée dans le cadre des Concerts de Camille.» La partie musicale dure environ une heure. Après un passage par la loge, les artistes reviennent partager un moment convivial avec le public. Tous les concerts sont précédés à 18 heures par un concert gratuit pour les enfants âgés de 0 à 18 ans.

«Pas de chichis»

Les soirées «chez Camille» sont en quelque sorte privilégiées: la musique est bonne, le vin aussi. «On ne fait pas de chichis! On n'a rien contre les souliers vernis, mais l'esprit de ses soirées se veut simple», insiste Sébastien Singer, co-fondateur des Concerts de Camille. Il n'en demeure pas moins que les organisateurs sont aux petits soins pour recevoir leurs hôtes. Aucun détail n'est laissé au hasard jusqu'à la disposition des verres de vin sur la table. Amis de longue date, le guitariste André Fischer et le violoncelliste Sébastien Singer sont à l'origine des Concerts de Camille. «Pour l'instant, on ne change rien. Tout le monde y trouve son compte et on ne veut pas dériver de notre formule. Il est important que Camille reste Camille», affirment de concert les deux acolytes. (ak)

Programme complet et réservations sur www.lcdc.ch

Le programme en un coup d'œil

- 7 novembre: **Ariane Haering** (piano).
- 5 décembre: **Bruno Schneider** (cor) avec Angela Golubeva (violon) et Martin Lucas Staub (piano).
- 9 janvier: **Lucerne String Trio** (violon, alto et violoncelle).
- 6 février: **Duo Themis** (guitares).

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (pl. Numa-Droz 3). La Salle Rousseau est fermée pour travaux jusqu'au printemps 2014.
Jusqu'en février 2014, exposition «Les délices de l'Italie ou la passion du voyage au XVIIIe siècle». Ouvert lu-ve de 8h à 22h, sa de 8h à 17h.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz «Neuchâtel: une histoire millénaire». Ouvert ma-di de 11h à 18h. Entrée libre le mercredi. Dimanche 3 novembre, 14h, 15h et 16h, Démonstration publique des trois automates Jaquet-Droz.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques. Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13h à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre sauf mardis du musée et expositions temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4). La Villa de Pury est fermée pour cause de rénovations. Les collections permanentes (Egypte, Bhoutan et Afrique) ne sont plus accessibles au public.
Jusqu'au 15 décembre, exposition «Hors-champs».
Jusqu'au 1er décembre, exposition «Home Sweet Home». Ouvert ma-di de 10h à 17h. Entrée libre le mercredi.
Jeudi 31 octobre, 20h15, ciné-club, Thorberg, de Dieter Fahrer, en présence du réalisateur. Entrée libre.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 juin 2014, exposition «Donne la patte! Entre chien et loup», ouvert ma-di de 10h à 18h. Entrée libre le mercredi.
Mercredi 6 novembre, à 12h30, «Dallas, chien de tête», film de Eric Dragesco, présenté par la réalisateur.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74). Le centre est fermé jusqu'au 4 décembre pour cause de travaux.
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 3 novembre au 23 décembre, exposition Cesare Lucchini-Yves Dana, peintures, œuvres sur papier/sculptures. Ouvert ma-ve, de 14h à 18h, sa de 10h à 12h et de 14h à 17h, di de 15h à 18h. Vernissage samedi 2 novembre de 16h à 19h.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), du 24 octobre au 28 novembre, exposition Mercedez Gertz «Mes histoires et les vôtres», peintures, collages, livres, slam. Ouvert ma-ve de 14h à 18h30 ou sur rendez-vous.
Jardin botanique (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 17 novembre, exposition «Fleurs d'abeilles», ouvert tous les jours de 9h à 17h.
Jusqu'au 23 mars 2014, exposition «Berlettes et pipolets», ouvert ma-di de 10h à 18h.

Divers

Temple du Bas, samedi 2 novembre à 20h, fête interculturelle du Groupe Interreligieux de Neuchâtel avec le groupe de musique médiévale Triskilian.
Temple de Serrières, jeudi 7 novembre à 20h15, concert de musique baroque par le Chœur Da Camera, sous la direction de Philippe Huttenlocher.

L'actualité culturelle

Vente paroissiale

Le lieu de vie Est de la Maladière-La Coudre-Monruz-Chaumont organise samedi 2 novembre, sa traditionnelle vente paroissiale. Le public découvrira un choix de travaux à l'aiguille, patchworks, bijoux, fleurs, une brocante et une tombola. Des pâtisseries seront vendues dès l'ouverture. Dès 11h30, les organisateurs proposeront des ramequins et de la salade.

Chapelle de la Maladière, samedi 2 novembre, dès 10h.

Culture Nomade

Les soirées Culture Nomade reprennent ce jeudi 31 octobre avec un concert des «Tre Sorelle», un trio né de la volonté de faire découvrir les voix féminines typiques de la musique traditionnelle du Sud de l'Italie. Le groupe nous emmène en Italie méridionale, nous faisant découvrir les pizzica de la région des Pouilles et la tarentelle calabraise. Les artistes accompagnent leurs chants à la guitare «battente» et à la percussion aux couleurs de la région du Vésuve. Leur répertoire est composé de berceuses et valses passionnées, de sérénades et de chansons d'amour. Le trio est composé de Alessia Cravero, Giulia Provenzano et Valeria Quarta.

Le Salon du Bleu Café, fbg du Lac 27, jeudi 31 octobre dès 20h30. Renseignements et réservations: 032 725 68 68.

Les Midis de l'Europe

L'archéologie est-elle intrinsèquement nationaliste? Est-elle au contraire appelée à fonder la conscience commune de notre identité européenne? Ni l'un ni l'autre... Telle est du moins la position défendue par le directeur du Laténium, Marc-Antoine Kaeser, qui appelle cependant à une intensification des collaborations transversales et internationales dans la recherche archéologique, afin de développer ensemble les outils qui permettent de mieux comprendre les héritages culturels qui nous rapprochent, mais aussi ceux qui nous distinguent. Aussi, répondra-t-il à cette question lors d'une conférence donnée dans le cadre des Midis de l'Europe et intitulée: «Faut-il vraiment chercher les origines de l'Europe?», question assortie d'un sous-titre: «La collaboration internationale contre les illusions de l'archéologie identitaire». Le débat aura lieu ce jeudi 31 octobre.

Musée d'art et d'histoire, esplanade Léopold-Robert 1, jeudi 31 octobre, de 12h15 à 13h45. Entrée et collation Fr. 10.– ou étudiants, Fr. 5.–.

Contes

Sophie Clerfayt, conteuse, se produira jeudi 7 novembre dans un spectacle intitulé «Du côté de chez moi». L'artiste aime les frissons, le rouge, le waterzooï, la chanson, l'humour, la poésie, les histoires tendres, le bon sens bruxellois, etc. Sa formule «Chez moi, c'est

ici!». Elle défend une culture belge, mélange de surréalisme, de contradictions et d'une capacité à se moquer de tout y compris du plat pays qui est le sien. Du côté de chez moi est tissé de contes et légendes de Belgique du nord au sud en passant par des histoires bruxelloises. Un joyeux voyage au pays du chicon à apprécier absolument!

Le Salon du Bleu Café, fbg du Lac 27, jeudi 7 novembre à 20h. Renseignements et réservations: 078 724 36 46 ou paroles@hotmail.ch.

L'ensemble La Sestina interprète «Le Requiem à cinq voix» du compositeur espagnol Morales à la Collégiale

La Sestina chante Morales

La Collégiale accueille ce samedi l'ensemble La Sestina. Treize chanteurs interpréteront «Le Requiem à cinq voix» de Cristóbal de Morales, ainsi que trois leçons pour l'office des morts et quatre motets.

Dirigé par Adriano Giardina, l'ensemble La Sestina fera prendre de la hauteur spirituelle au public à la force de ses cordes vocales.

Les amateurs de musiques anciennes peuvent se réjouir! Poursuivant son exploration des grands compositeurs espagnols du XVI[e] siècle – après notamment Tomás Luis de Victoria et Francisco Guerrero – l'ensemble La Sestina présente ce samedi huit œuvres de Cristóbal de Morales (vers 1500-1553). «Nous avions déjà joué les deux premiers, mais jamais Morales», justifie Adriano Giardina, directeur de La Sestina.

Connu en Europe de par sa position à Rome, à La Chapelle papale – le chœur personnel du Pape –, Morales a bénéficié d'une large diffusion de son œuvre. «Il a publié deux volumes de messes en 1544, ce que seuls les compositeurs les plus prestigieux pouvaient se permettre», illustre le fondateur de l'ensemble.

Plénitude extraordinaire

C'est dans le second de ces volumes que La Sestina est allé chercher *Le Requiem à cinq voix,* que treize chanteurs interpréteront a capella. Basé sur les mélodies grégoriennes pour la messe des morts, il dégage une plénitude extraordinaire. «C'est un des plus beaux et des plus connus de la Renaissance», se réjouit Adriano Giardina.

L'ensemble chantera aussi trois leçons à quatre voix du premier nocturne des matines – *Parce mihi Domine, Taedet animam meam, Manus tuae Domine.* Quatre motets à quatre ou cinq voix en rapport avec la liturgie des morts – *Manus tuae Domine, Circumdederunt me, Peccantem me quotidie, Dominus meus et Deus meus* – complètent le programme. En outre, le musicologue Yves Fournier tient une conférence de présentation 45 minutes avant le début de la représentation.

La thématique de ces concerts coïncide avec le calendrier liturgique catholique, le 2 novembre étant la Fête des défunts. «Ça ne peut pas être une meilleure date», apprécie Adriano Giardina. (thn)

Collégiale de Neuchâtel, samedi 2 novembre à 20 heures. Billets (de 15 à 25 francs) à l'entrée.

Conférence de présentation à 19h15 à la salle des Pasteurs, rue de la Collégiale 3.

Chronique culturelle

Entrons...

Il est dans le Jardin du prince une masure qui ne paie pas de mine: l'ancienne poudrière du château nichée au-dessus de la falaise qui surplombe Prébarreau. Là travaille en toute discrétion un des peintres et graveurs majeurs de notre canton. André Evrard ouvrait les portes de son atelier ce week-end à l'instar d'une quarantaine d'autres artistes de la région. L'antre d'Evrard ressemble à l'idée que l'on se fait d'un atelier: odeur de térébenthine, cendres froides, tubes de peinture épars, plaque gravée, presse à main et plusieurs toiles au fusain et à l'huile empreintes d'une légèreté spirituelle… Certes le lieu a été quelque peu mis en scène pour l'occasion. Il n'en traduit pas moins l'état d'esprit de celui qui l'habite. Loin des feux de la rampe, Evrard poursuit en solitaire son chemin vers la lumière. Discret et modeste, il cherche et avance sur la voie qu'il s'est choisie voilà quatre décennies. Pour apprécier le travail d'un peintre, il faut rencontrer l'homme dans l'environnement où il crée. C'est pourquoi ces visites d'ateliers proposées par Visarte sont si intéressantes. Et les amoureux des beaux-arts ne s'y sont pas trompés, qui ont profité nombreux de l'aubaine!

Patrice Neuenschwander

Au de la maison

Acheter une maison ou un appartement dans le sud de la France, en bénéficiant d'une hypothèque suisse, c'est possible !

400 promotions immobilières (5'000 logements neufs) en vente sur

www.acheter-en-france.ch

VERNALIS IMMOBILIER

Tél. 079 418 50 28

contact@acheter-en-france.ch

FARINE DÉCORATION Sàrl

Intérieurs et revêtements de sols

Tél. 032 724 04 04 www.farinedeco.ch

Publicité

EMERY Pompes funèbres

Ecoute Respect Disponibilité

Ecoute et empathie pour conseiller les familles

032 841 18 00 24h/24

Conseils personnalisés en prévoyance funéraire

Neuchâtel - Colombier

Ghielmetti Pompes funèbres

Ecoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31

24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

La chronique cinéma de...

Jeunesse au centre de la fête

La Fête du cinéma se tiendra du 1er au 3 novembre dans les salles obscures de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. A l'affiche de cette 21e édition figurent un florilège de 46 films, dont 16 avant-premières. En guise d'ouverture, Cinepel propose un débat public sur le désintérêt des jeunes pour les salles de cinéma. Plusieurs animations sont organisées à leur intention: la Nuit du cinéma prévue samedi constitue l'événement phare de la manifestation. A ne pas manquer !

La Fête du cinéma s'ouvre chaque année par un débat sur un thème d'actualité. A l'occasion de cette 21e édition, étudiants, sociologues, exploitants et critiques de cinéma s'intéresseront au désamour des jeunes pour les salles de cinéma. Ouverte au public, cette conférence aura lieu ce vendredi à 18h15 au cinéma des Arcades. Elle sera suivie du film «L'expérience Blocher», en présence de son réalisateur Jean-Stéphane Bron.

Nuit du cinéma

Pour cette 21e édition, Cinepel organise samedi aux Arcades en grande première une Nuit du cinéma. Destinée aux jeunes, elle sera animée par Radio GRRIF. La soirée commencera par la projection de l'avant-première «La Stratégie Ender», de Gavin Hood. Suivront les projections du 2e volet de «Thor» en 3D et de la comédie trash «16 ans ou presque». Le Bar King y tiendra un bar à cocktail et DJ Chris Clay assurera l'animation musicale. Les spectateurs trouveront aussi de quoi se restaurer. Concours, tirages au sort, cadeaux et jeux vidéo agrémenteront encore la soirée.

Des sessions de jeux vidéos auront également lieu samedi de 10 à 13 heures au cinéma Rex, fraîchement rénové. Les adeptes auront l'occasion de tester de nouveaux jeux sur le grand écran du cinéma.

Du 1er au 3 novembre, les cinémas de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds vivront au rythme de la Fête du cinéma. • Photo: sp

Fête des enfants

Parmi les partenaires de la Fête, Passion Cinéma a préparé une sélection de films sur la thématique de la jeunesse. L'Association propose plusieurs films qui traitent sous différents angles de la confrontation entre générations. Les plus petits ne sont pas oubliés: la Lanterne magique leur a concocté un samedi après-midi des plus festifs. Les enfants, jusqu'à 12 ans, qui viendront déguisés en personnages de films se verront offrir l'entrée à l'avant-première du dessin-animé de Grégoire Solotareff, «Loulou, l'incroyable secret». Ils pourront ensuite défiler sur la scène du cinéma, afin de présenter leurs costumes. Par ailleurs, la programmation de la Fête du cinéma fait la part belle aux films pour enfants avec entre autres «Turbo», «Planes» ou encore «Belle et Sébastien».

Programme complet sur www.lafeteducine.ch ou facebook.com/cinepel

A.K.

La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-jeudi 8h-22h, vendredi 8h-19h30, samedi 8h-18h30, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00. Informations complémentaires sur www.lessports.ch.

Neuchâtel-Gym (groupe enfantine)
Leçons tous les jeudis (jusqu'au 12 décembre): enfants de 4 à 7 ans de 17h30 à 18h30 au Collège de la Promenade. Contacter la monitrice: 032 724 77 07.

Football
Stade de la Maladière
Samedi 2 novembre à 16h30, Neuchâtel Xamax FCS – FC Lucerne, M18

Terrain du Chanet I
Samedi 2 novembre à 10h, Neuchâtel Xamax FCS – GE2L, M12
A 12h, Neuchâtel Xamax FCS – Team AFF Broye, M13
A 15h, Neuchâtel Xamax FCS – FC Lucerne, M16

Terrain naturel de Pierre-à-Bot
Samedi 2 novembre à 14h, Neuchâtel Xamax FCS – FC La Sagne, C2
A 16h30, Neuchâtel Xamax FCS – FC Lucerne, M16

Terrain synthétique de Pierre-à-Bot
Vendredi 1er novembre à 20h, ASI Audax – FC Peseux-Comète, vétérans
Samedi 2 novembre à 9h, Neuchâtel Xamax FCS – FC Boudry, E1
A 10h30, Neuchâtel Xamax FCS – FC Couvet, D2
A 12h, Neuchâtel Xamax FCS – FC Fleurier, D1
A 14h30, Team ASI Audax-Neuchâtel Xamax FCS – Team Littoral, Junior C
A 17h, Neuchâtel Xamax FCS II – ASI Audax I, 2e ligue
A 19h30, Espagnol – ASI Audax II, 3e ligue
Dimanche 3 novembre à 14h, Helvetia – FC Unine, 4e ligue
Mercredi 6 novembre à 20h15, Neuchâtel Xamax FCS – FC Cantonal, B2

Rugby
Terrain de Puits- Godet
Samedi 2 novembre à 15h, Neuchâtel Sports Rugby Club – Rugby-Chaux-de-Fonds, LNB

Handball
Halle de sport de la Riveraine
Vendredi 1er novembre à 19h30, HBC Neuchâtel – FSG Genève-Pâquis, H4
Samedi 2 novembre à 10h30, HBC Neuchâtel – FSG Lausanne-Ville/Cugy 2, M15G

Basketball
Salle de sport de la Maladière N° 2
Samedi 2 novembre à 15h, MJ Basket Union Neuchâtel – Bernex, U19F

Salles de sport de la Maladière N°s 1 à 3
Dimanche 3 novembre à 8h, MJ Basket, Tournoi U12

Halle de sport de la Riveraine
Samedi 2 novembre à 12h30, MJ Basket – Nyon, U16M
A 15h, Union Neuchâtel Basket – BC Boncourt Red Team, LNA

Volleyball
Salle de sport N° 4 de la Maladière
Samedi 2 novembre à 16h30, NUC III – VBC Le Locle, F2

Hockey sur glace
Patinoires du Littoral
Samedi 2 novembre à 16h30, HC Val-de-Ruz – HC Unine II, 4e ligue
A 17h30, HC Unine – HC Guin, 1re ligue
A 20h, HC Serrières-Peseux – HC Vallorbe, 2e ligue

Le Conseil général donne son feu vert à plusieurs opérations immobilières

Feu vert aux transactions immobilières

Le Conseil général a approuvé lundi soir les trois rapports qui figuraient à son ordre du jour. Les élus ont accepté à l'unanimité de créer plusieurs servitudes liées à deux opérations immobilières. Le plénum s'est aussi prononcé en faveur de l'achat d'une parcelle de forêt à La Chaux-du-Milieu et de la vente d'un chalet à Chaumont moyennant la constitution d'un droit de superficie. Reflets des débats.

Les groupes ont exprimé leur satisfaction quant au projet de construction de deux immeubles d'habitation et d'un garage sous-terrain collectif à La Coudre. Le projet de transformation du Temple des Valagines a également fait l'unanimité. Les différentes servitudes se rapportant à ces deux projets ont facilement passé la rampe. «On réaffirme encore et toujours notre intérêt pour la construction de nouveaux logements», a relevé Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste. Même son de cloche du côté PLR. «On se réjouit du développement dans ses deux quartiers», a précisé son porte-parole Philippe Mouchet. Le groupe PopVertsSol, lui, s'est inquiété du sort des végétaux situés à La Coudre, au sud de la parcelle de la Ville. «Que va-t-il advenir des bosquets et du luxueux hôtel à insectes?», a questionné Catherine Loetscher Schneider, regrettant par ailleurs l'alignement perpendiculaire au lac des nouveaux immeubles.

De nouveaux logements

«Le taux de vacance qui sévit actuellement en ville de Neuchâtel se situe sous le seuil de 0,5, précisément à 0,42», a relevé Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement. Dans ce contexte, tout projet qui vise à construire des logements est accueilli à bras ouverts. Le quartier de Monruz, qui constitue l'un des trois pôles stratégiques de développement de la ville de Neuchâtel, est en pleine mue. Les autorités communales, elles aussi, prévoient à terme d'y construire de nouveaux logements. Affaire à suivre donc. Quant à la nature, elle sera préservée sur le site de La Coudre. «Nous y avons développé notre programme Nature en ville visant à développer la biodiversité. Nous continuerons à y favoriser la nature», a assuré Olivier Arni.

Avenir de la BPUN

En début de séance, le directeur de la Culture a répondu à une question d'actualité du groupe socialiste concernant l'avenir de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Thomas Facchinetti a expliqué en détails la situation peu réjouissante que vit actuellement l'institution: «L'Etat a d'abord dénoncé la convention qui le lie à la Fondation de la BPUN pour le 1er janvier 2014. Les autorités cantonales ont expliqué vouloir changer de mode de gouvernance et travailler sur la base d'un mandat de prestations. La Fondation a alors rédigé elle-même un contrat de prestations où elle formulait les différentes missions et prestations de l'institution. Dans un second temps, l'Etat a finalement préféré prolonger d'une année les accords de subventionnement en vigueur. Puis, au dernier moment, lorsqu'il a fallu boucler le budget, l'Etat a décidé de réduire son soutien de 100'000 francs sans préciser à quelles prestations il souhaitait renoncer. Il a même laissé entendre que de nouvelles coupes pourraient arriver. Le Conseil de Fondation de la BPUN va tenir début décembre une réunion extraordinaire pour déterminer les prestations cantonales à réduire. Du côté de la Ville de Neuchâtel, aucune diminution n'est prévue au budget.» Affaire à suivre. (ak)

La Ville agrandi son patrimoine forestier

Par ailleurs, le Conseil général a accepté par 30 voix contre 5 et 2 abstentions l'achat d'une parcelle de forêt à la Chaux-du-Milieu. Si la gauche s'est accordée sur l'opportunité d'agrandir le patrimoine forestier de la Ville de Neuchâtel, le groupe PLR, lui, s'est montré bien plus sceptique. «Est-ce encore le rôle de la Ville de Neuchâtel que d'entretenir des forêts qui se trouvent en dehors du territoire communal?», s'est interrogé Philippe Mouchet. « L'achat proposé permet non seulement de compléter le patrimoine forestier de la Ville de Neuchâtel, mais en plus il répond à une exigence fixée par la loi cantonale sur les forêts, qui invite l'Etat et les communes à arrondir le patrimoine forestier public», a répondu Olivier Arni, directeur de l'Environnement. Et de conclure: «La vente du bois permettra de couvrir les charges d'entretien de cette forêt, dont l'achat sera entièrement financé par le Fonds forestier de réserve». Le Conseil général a encore accepté à l'unanimité la vente d'un immeuble à Chaumont, moyennant la constitution d'un droit de superficie. (ak)

Presser - ouvrir et déposer - fermer: trois étapes désormais à suivre pour jeter ses sacs taxés jusqu'à 35 litres dans les conteneurs enterrés.

Un bouton devra être pressé sur les con

Nouveau sys

Les quelque 400 conteneurs à ordures ménagères que compte la Ville de Neuchâtel vont être dotés d'un nouveau système d'ouverture à partir de ce lundi 4 novembre. Des autocollants apposés sur l'installation expliqueront comment fonctionne ce nouveau système, simple et qui permettra de gagner en efficacité dans la vidange des conteneurs.

Jusqu'ici gris et noirs, les conteneurs enterrés de la Ville de Neuchâtel vont gagner en couleur dès la semaine prochaine. En effet, à compter du lundi 4 novembre, des autocollants oranges expliqueront aux usagers le fonctionnement du nouveau système d'ouverture de ces ogres à déchets. Outre le mode d'emploi, qui figurera au-dessus du bouton d'ouverture, le Service de la voirie va, pour quelques mois, apposer sur chaque conteneur

Le Conseil général a épuisé lundi soir son ordre du jour.

teneurs dès le lundi 4 novembre

tème d'ouverture des conteneurs enterrés

un document expliquant visuellement la nouvelle manipulation à effectuer pour jeter ses sacs taxés de 17 et 35 litres – pas plus. Ce nouveau système fait suite à la décision prise en juin dernier par le Conseil général d'abandonner définitivement le contrôle d'accès par cartes magnétiques, et n'occasionnera aucun surcoût.

Presser – ouvrir et déposer – fermer: trois étapes désormais à suivre pour jeter ses sacs taxés

Toujours extrêmement simple d'utilisation, les conteneurs devront désormais être ouverts en trois étapes: il s'agira tout d'abord de presser le bouton à gauche, puis d'ouvrir le conteneur pour y déposer ses ordures, avant de le refermer. Jusqu'à présent, il n'était pas nécessaire de presser le bouton: seul le couvercle devait être levé puis rabaissé.

Gestion plus rationnelle

Si un petit temps d'apprentissage risque d'être nécessaire pour automatiser cette nouvelle manière de faire du côté des usagers, cela permettra aux employés de la Voirie de gagner en efficacité dans leur travail: chaque ouverture sera comptabilisée et le taux de remplissage des conteneurs sera mieux connu, ce qui permettra de déterminer le meilleur moment pour aller les vider, sachant que la vitesse de remplissage dépend des quartiers et de leur densité de population.

« Nous recevrons des alarmes lorsqu'ils seront pleins ou bloqués, et les gens ne se retrouveront plus face à des conteneurs qui débordent et dans lesquels ils ne peuvent plus mettre leurs sacs », illustre Laurent Verguet, chef de la Voirie. Un pointage informatique sera disponible chaque matin et aidera à établir la tournée à effectuer. Chaque conteneur peut engloutir jusqu'à 150 sacs de 35 litres et est vidé en moyenne une fois par semaine.

Le numéro d'une hotline (032 717 86 11) est toujours indiqué sur chaque conteneur. Quiconque constate un dysfonctionnement ou cherche des renseignements peut l'appeler. « Hors des heures ouvrables, un répondeur – consulté tous les jours, y compris le week-end – permet de laisser son message », précise Laurent Verguet.

450 conteneurs prévus

A terme, environ 450 conteneurs enterrés seront à disposition des usagers en ville, dans un périmètre de 100 mètres pour chaque habitation. Pour les personnes à mobilité réduite ayant besoin d'aide, les Ateliers Phénix sont toujours disponibles.

« Le ramassage se fait encore aujourd'hui dans certains quartiers, desservis avec un camion et deux sonneurs (réd.: nom donné aux collaborateurs chargés du ramassage) derrière. Cette manière de faire cessera à la fin du programme, début 2015 », prévoit Laurent Verguet. Il n'y aura alors plus qu'un à deux camions avec un seul chauffeur qui tourneront par jour. Mais bien des sacs auront déjà brûlé chez Vadec d'ici là. (thn)

Hotline en cas de problèmes: 032 717 86 11

Informations relatives aux conteneurs enterrés: www.2000neu.ch

Ateliers Phénix: 032 717 78 90 / www.ateliersphenix.ch

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe PopVertsSol

Yves Froidevaux: Ce lundi, trois interpellations du groupe PopVertsSol étaient à l'ordre du jour, illustrant la diversité des préoccupations de notre groupe.

Depuis une année, l'escalier privé entre la rue de la Côte et la rue des Fahys en face de la passerelle de la gare est barricadé. Les piétons doivent faire le détour par le rond-point du Rocher: 3 à 4 minutes de plus sur le chemin de la gare soir et matin, ce n'est pas rien! Alors que les travaux nécessaires étaient annoncés en mai dernier, rien n'a bougé. Que fait le Conseil communal pour débloquer la situation? Vu l'intérêt public de ce passage, la ville propose au propriétaire privé de prendre en charge 80% du coût des travaux. Puisse cette offre rencontrer rapidement la bonne volonté des propriétaires privés à aller de l'avant et favoriser ainsi la mobilité douce.

Durant l'été, la ville de Neuchâtel est sillonnée par un petit train touristique. Malheureusement ce véhicule dégage généreusement et bruyamment fumées, odeurs et poussières fines. Neuchâtel, championne de la nature en ville, peut-elle accepter d'intoxiquer ainsi les passants du centre ville? Le groupe PopVertsSol a appris avec satisfaction que Tourisme neuchâtelois, propriétaire du petit train, allait le remplacer. La participation de la ville, qui avait contribué à son achat en 2001, est en discussion.

Le PLR s'est penché sur la question de l'accès au secteur de Pierre-à-Bot par les Gorges du Seyon.

La troisième interpellation était d'un tout autre ordre. Comment la ville gère la question de la protection de son personnel contre le harcèlement, le mobbing et la souffrance au travail? Les structures mises en place au début des années 2000 n'ayant pas été maintenues, les problèmes sont pris en charge par les ressources humaines. Ce n'est pas une solution satisfaisante. Le Conseil communal s'est dit conscient de la nécessité de disposer de possibilité de médiation interne et travaille sur cette question, avec le soutien du groupe PopVertsSol.

Groupe Socialiste

Quel avenir pour notre bibliothèque?

Grégoire Oguey: Après avoir vu son toit couler de toutes parts – problème réglé depuis moins d'une année –, la Bibliothèque publique et universitaire (BPUN) connaît maintenant des problèmes institutionnels. En effet, la BPUN est une fondation dépendant à la fois de la Ville et du Canton pour son fonctionnement et son financement. Or, le Canton veut s'en désengager. Dès lors, quel avenir pour notre Bibliothèque, si précieuse pour la vie culturelle, intellectuelle et sociale de la cité? Ayant posé ce soir une question d'actualité à ce propos, le Conseil communal nous a donné une réponse qui n'est pas pour rassurer… Le Canton va raboter sa subvention de 100'000 francs unilatéralement, faisant payer encore un peu plus des prestations cantonales par la commune; mais surtout, cette somme en moins signifie que certaines prestations ne pourront plus être assurées, ou alors dans une moindre mesure.

La BPUN est autant nécessaire à ceux qui veulent lire le dernier roman à la mode qu'aux universitaires; on doit en prendre soin, la développer bien plus que la restreindre. Inquiet, le Groupe socialiste suivra de près les prochains développements de ce dossier.

Groupe PLR

Mirko Kipfer: A travers d'une motion intitulée «Pour un accès facilité au secteur de Pierre-à-Bot par les Gorges du Seyon», le groupe PLR reprend une proposition entendue lors d'une réunion entre le Conseil communal et la population du quartier nord de la Ville.

Ce quartier se développe constamment. Le Conseil communal mentionne dans un rapport du mois de janvier, les créations potentielles de 550 postes de travail et de logements pour 350 habitants.

Cela génère un trafic toujours plus important, également au niveau des quartiers «d'accès» (notamment nord de la gare et avenue des Alpes), auquel participe également le succès de la déchetterie et son partage avec d'autres communes du littoral.

Il nous paraît intéressant de profiter de l'accès autoroutier que représente l'axe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, dans sa partie des Gorges du Seyon, afin d'y canaliser une partie de ce trafic.

Il s'avère qu'à l'heure actuelle, la sortie «montante» de Valangin ne permet pas de bifurquer en direction de Neuchâtel. Les seules possibilités existantes consistent à s'engager en direction de Valangin et à faire un «tourner sur route» ou à poursuivre jusqu'au cœur du village afin de profiter du giratoire nouvellement dessiné. Ces deux possibilités ne sont toutefois pas adéquates pour encourager les automobilistes à emprunter ce cheminement.

Hôpital neuchâtelois

Le Conseil communal clarifie sa position dans le cadre du plan stratégique hospitalier cantonal. Olivier Arni, président de la Ville de Neuchâtel relève les points suivants:

«En février 2012, le Conseil communal s'est publiquement exprimé dans le cadre de la phase de consultation sur le plan hospitalier. Nous étions d'avis qu'il fallait travailler sur la création d'un site unique, ce qui était renforcé par la mise en œuvre d'un système de mobilité performant au travers du RER TransRun.

Le contexte d'alors se caractérisait par d'importantes tensions entre l'Etat et les communes. Le dossier hospitalier concrétisait passablement d'enjeux et de crispations liées à la conduite des affaires sur le plan cantonal.

Au printemps 2012, au terme d'un débat riche, le Grand Conseil a largement validé le plan hospitalier présenté par le Conseil d'Etat. Il faut préciser que sur les 17 options acceptées par le Grand Conseil, aujourd'hui, seules trois sont concernées par le référendum. Il s'agit de la localisation d'un centre locomoteur et de la chirurgie ambulatoire à Pourtalès et de la chirurgie stationnaire à La Chaux-de-Fonds.

En septembre 2012, le NON au TransRun l'emporte d'une faible majorité. On sait maintenant que ce vote a pour conséquence de repousser d'au moins huit ans, soit vers 2028, l'établissement d'un véritable réseau de transports publics, d'un RER, permettant de relier correctement les différentes régions du canton et le canton au plateau.

Au printemps 2013, lors des élections cantonales, un message très clair est exprimé par la population. Il faut tourner la page des bringues et des conflits stériles, qui ne font que détruire les institutions. Au contraire, il est indispensable de rassembler les forces de ce canton pour relever les défis que nous avons, en terme de création de richesse, d'emplois, de santé et de mobilité.

Aujourd'hui, le Conseil communal de Neuchâtel a décidé de communiquer un message très clair avec les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Oui le 24 novembre pour plus de sérénité dans le dossier de la santé. Oui, à un plan stratégique hospitalier qui permet de réaliser des économies, de procéder aux investissements indispensables sur le site de La Chaux-de-Fonds et d'assurer un réseau de santé pour tous, tout en préservant absolument la possibilité, horizon 10-15 ans, de créer un site cantonal unique. Les études sont d'ailleurs en cours.

Et en disant Oui, nous affirmons aussi notre rôle de capitale cantonale, soucieuse de l'équilibre de l'ensemble du canton.»

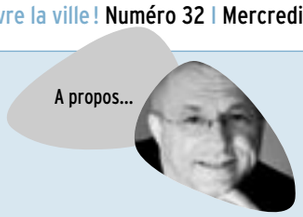

A propos...

L'évidence même

Dans la vie quotidienne, il est primordial de savoir gérer son temps et de s'organiser en conséquence. Sur le plan politique, l'Administration communale est divisée en sections et services, déterminés dans le Règlement général. Le Conseil communal en fixe les attributions. Ce n'est donc pas une surprise lorsque l'on cite dans ce cadre notamment, les responsables des finances, de la sécurité, de l'urbanisme, de la santé, de la culture et autres sports. Quelle ne fut pas notre surprise de prendre connaissance que le Gouvernement vénézuélien, dans un élan pour le moins surprenant, s'est doté d'un portefeuille bien particulier : un vice-ministère du bonheur social suprême du Peuple, dont la mission consiste à « superviser les programmes gouvernementaux ».

Si, sur le fond, on peut souscrire sans réserve à cette mesure, sur la forme, elle suscite néanmoins quelque interrogation. N'est-ce pas de façon permanente que les responsables politiques doivent tenir compte des conséquences de leurs décisions pour le bien de la population ? La réponse est tellement naturelle que l'on vous fera l'économie de la rappeler. Pour votre plus grand bonheur…

Rémy Voirol

Halloween au Jardin botanique

Le public est invité à fêter Halloween au Jardin botanique

Mercredi 30 octobre
de 15 à 18 heures

Ateliers pour familles
Halloween, courges et plantes magiques

Préparation d'une lanterne, dégustation de la confiture de courge ou découverte des plantes magiques du Jardin botanique.

Entrée libre – contribution financière aux frais de certaines activités.

Samedi 2 novembre
de 18 à 20 h 30

Fête des lanternes
En collaboration avec plusieurs associations de quartier

Concours de lanternes et parcours nocturne dans le Jardin botanique, Exposition de lanternes en vitrail maquillage, jonglage avec le feu.

Thé offert, soupe et pâtisseries à la courge.

La Ville officielle

Votations fédérale et cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

1. la votation fédérale sur :

a) l'initiative populaire du 21 mars 2011 « 1 :12-Pour des salaires équitables » ;
b) l'initiative populaire du 12 juillet 2011 « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants » ;
c) la modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA) ;

2. la votation cantonale sur :

a) l'initiative législative populaire cantonale « Pour une médecine de proximité » ;
b) le décret du 26 mars 2013 portant approbation des options stratégiques complémentaires définies par le Conseil d'Etat pour l'Etablissement hospitalier multisite cantonal à horizon 2017 ;
c) la loi du 10 avril 2013 portant modification de la loi de santé (LS) (soins pré-hospitaliers et centrale d'appels sanitaires urgents 144) ;
d) la loi du 19 février 2013 sur les heures d'ouvertures des commerces (LHOCom),

le 24 novembre 2013

vu l'arrêté et la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, du 2 septembre 2013 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976 ;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975 ;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 25 septembre 2013, sur la proposition de son président,

le Conseil communal précise :

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, **à affranchir**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 24 novembre 2013 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 23 novembre 2013 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 24 novembre 2013 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 à 12 heures**.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 24 novembre 2013, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins de bureau électoral.

Qui peut voter ?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale :

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude ;
b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale :

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'inaptitude ;
b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse ;
c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 22 novembre 2013 à 12 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse ;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20 ;
- en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 23 octobre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Olivier Arni**

Le chancelier, **Rémy Voirol**

La chronique « passion verte » de

Occupez-vous de vos oignons !

On avance à grands pas vers la mauvaise saison. Ne perdons pas l'occasion de préparer le printemps et plantons, avant que le sol ne gèle, les bulbes de tulipes, jonquilles, crocus, jacinthes etc.

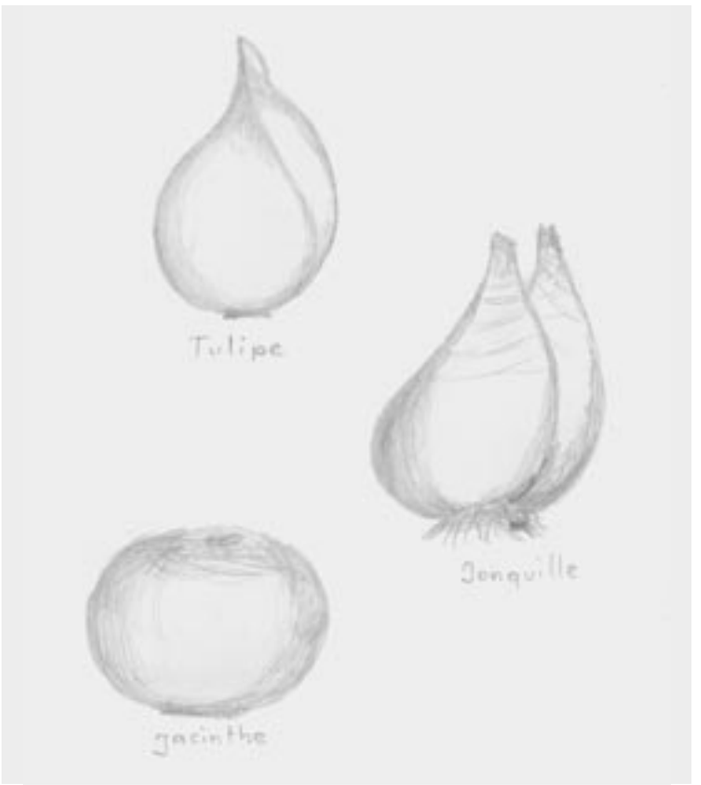

Le mot bulbe est un terme général utilisé au sens large. En horticulture, on peut aussi parler d'oignons. Il n'existe pas une famille spécifique de plantes bulbeuses, mais plusieurs familles, en général les liliacées, amaryllidacées, iridacées. En fait, le bulbe est une plante qui s'est adaptée à son milieu naturel. Si l'on prend l'exemple d'une tulipe : après avoir fleuri, elle gardera pendant un certain temps ses feuilles pour nourrir son prochain bulbe, mais vers la fin juin, lorsque la chaleur de l'été commence à arriver, le feuillage va jaunir, la tulipe entrera en période de repos à cause de la chaleur. Elle préfèrera attendre une période plus favorable, pour repousser.

Dans l'ancien temps, la croyance populaire imaginait que le bulbe était une simple racine, mais en réalité c'est une plante déjà complète. Et bien oui, tant un petit bulbe de crocus de 1 cm qu'un gros bulbe d'amaryllis de 20 cm, ont à l'intérieur les feuilles et la fleur déjà formées, qui n'attendent plus que de bonnes conditions pour sortir.

Mais à quelle profondeur planter un bulbe ?

Chaque espèce a des besoins spécifiques, mais on peut appliquer une petite règle pour être sûr de ne pas se tromper : planter à une profondeur de trois fois le diamètre du bulbe. On a constaté que le bulbe régulait lui-même sa profondeur, d'où l'importance de bien préparer le terrain.

Il est capital de planter les bulbes entre octobre et mi-novembre, car une fois plantés, n'allez pas croire que vos bulbes vont rester là sans rien faire ! En contact avec la terre humide, ils doivent développer des racines avant que ne viennent les grands froids. C'est important pour pouvoir bien passer l'hiver. Alors, si vous les plantez trop tard, les bulbes n'auront pas le temps de s'enraciner et ils risquent de fleurir très tard ou même de périr.

Avec le retour à la nature, la plantation de bulbes dans le gazon devient de plus en plus à la mode. Pour cela, on choisira de petites espèces comme les crocus, les éranthes, les muscaris, les anémones blanda, les scilles, les perce-neige, mais aussi les jonquilles à petites fleurs. Si ces bulbes trouvent de bonnes conditions, ils peuvent se naturaliser dans votre gazon, voir augmenter et vous donner chaque printemps un remarquable tapis de fleurs. Mais cela demande un petit peut d'attention : ne pas tondre trop vite et trop court votre gazon au printemps, ne pas mettre d'engrais, en bref laisser la nature s'organiser !

Bonnes plantations.

L.V.

A travers l'histoire

L'architecte neuchâtelois Jacques Béguin (1893-1982), formé à Paris, amène à Neuchâtel des théories urbanistiques nouvelles. Associé à Ernest Prince, il réalise en 1930 un bâtiment, comprenant une tour et une aile d'habitation, qui frappe par sa modernité. Placé au début de la rue de la Maladière et de la rue Pierre-à-Mazel, il ferme visuellement la longue rectiligne de l'avenue du Premier-Mars. Photographie de l'atelier Attinger, vers 1930, ISCP. Texte : Vincent Callet-Molin. Photographie actuelle : Stefano Iori.

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un immeuble d'habitation collective et d'un garage souterrain à la route des Gouttes-d'Or (14), articles 2773 (2600 et 2601) du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société Bricks Immobilien ag. Les plans peuvent être consultés du 1er novembre au 2 décembre 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Lucas Camponovo, architecte à Genève (NOMOS Groupement d'architectes SA), d'un permis de construire pour la démolition de bâtiments et la construction d'un immeuble d'habitation avec parking souterrain à la rue de Grise-Pierre, article 14650 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Defi TCT SA. Les plans peuvent être consultés du 1er novembre au 2 décembre 2013, délai d'opposition.

Demande de Madame Martine Urscheler Veillard, architecte à Peseux (Cubis architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la réhabilitation d'une annexe existante et l'aménagement d'un studio 8, rue Louis-Favre, article 4230 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Domicil SA. Les plans peuvent être consultés du 1er novembre au 2 décembre 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Corcelles (Bureau d'architecture et conseils Wildhaber et Maillard), d'un permis de construire pour la démolition d'un bâtiment administratif (partie est) et la reconstruction sur trois niveaux du bâtiment 17, rue de Monruz, article 2757 (en mutation) du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société anonyme G. et E. Bouille. Les plans peuvent être consultés du 1er novembre au 2 décembre 2013, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Benoit Pizzera, architecte à Neuchâtel (CM Architecture Claude Martinet), d'un permis de construire pour l'isolation des façades et le remplacement des balcons 52-54, rue de l'Orée, article 8305 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Haefliger et Kaeser SA. Les plans peuvent être consultés du 1er novembre au 2 décembre 2013, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Offre d'emploi

La Direction de la Sécurité met au concours, un poste d'

adjoint-e au préposé au Contrôle des habitants à 100%

dont les missions comprendront, notamment, les tâches suivantes :

- suivi de projets, participation à la gestion du service et soutien administratif au chef de service,
- service à la clientèle, guichet et téléphone,
- mise à jour et tenue du registre des habitants,
- préparation des votations et élections,
- diverses tâches administratives liées aux pièces d'identité ainsi qu'aux permis de séjour.

Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, vous êtes doté-e d'une excellente expression orale et écrite du français et maîtrisez les outils informatiques courants Word et Excel. Vous possédez de bonnes connaissances de l'anglais. De plus, la maîtrise de l'allemand ou d'une autre langue serait un atout.

A l'aise dans les contacts avec le public, vous bénéficiez d'une expérience professionnelle de quelques années dans un service administratif en qualité d'adjoint-e.

Intègre, dynamique, organisé-e, souple dans vos horaires, vous devrez être à même d'assimiler rapidement les différentes tâches inhérentes à la fonction et maîtriser les logiciels informatiques spécifiques qui y sont liés.

Si cette offre vous concerne, nous attendons votre postulation (lettre de motivation, photographie, curriculum vitae et certificats), jusqu'au **lundi 11 novembre 2013** à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Entrée en fonction : 1er janvier 2014 ou à convenir.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de M. Bertrand Cottier, chef de service, au 032 717 72 21.

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 21 au 27 octobre

- Température extérieure moyenne : 13.0° C.
- Degrés-jours : 8.2 DJ.

La bonne idée : une chaufferie propre évite que de la poussière entre dans le brûleur. Même si on ne vit pas dans ce local, cette pièce doit être régulièrement nettoyée.

Renseignements complémentaires : www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Echos

M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme, a représenté les Autorités communales, jeudi 24 octobre, à l'inauguration du Bain des Dames à Neuchâtel.

Vendredi 25 octobre, M. Olivier Arni, président, a apporté le message des Autorités lors de l'ouverture de l'exposition NewPort Expo.

Aujourd'hui, le Conseil communal est représenté par M. Fabio Bongiovanni, directeur de l'action sociale, aux conférences sur le thème de la réinsertion professionnelle marquant le 5e anniversaire de l'entreprise Edel's.

M. Thomas Facchinetti, directeur de la culture, représentera les Autorités communales, à la soirée d'ouverture de la 21e Fête du Cinéma, vendredi 1er novembre à Neuchâtel.

Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mme et M. Charlotte et Paul Laurent-Fiaux, à l'occasion du 60e anniversaire de leur mariage et à Mme et M. Margrith et Jean Méroz-Meier, à l'occasion du 65e anniversaire de leur mariage.

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant la vente d'un immeuble sis sur le bien-fonds 16784 du cadastre de Neuchâtel, la constitution d'un droit de superficie sur ledit bien-fonds ainsi que la constitution d'un droit de passage sur le bien-fonds 16783 du même cadastre,
- concernant l'acquisition d'une parcelle de forêt – article 486 à la Rocheta, cadastre de La Chaux-du-Milieu,
- concernant l'inscription d'une limite fictive de gabarits sur le bien-fonds 2634 du cadastre de La Coudre, d'une servitude d'accès aux biens-fonds 2600 et 2601 du cadastre de La Coudre, d'une servitude pour les canaux-égouts ainsi que d'une servitude de passage public à pied sur le bien-fonds 10558 du cadastre de Neuchâtel,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 28 octobre 2013, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au mercredi 11 décembre 2013.

Neuchâtel, le 30 octobre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, **Olivier Arni**

Le chancelier, **Rémy Voirol**

Programme cinéma pour la semaine du 31 octobre au 5 novembre

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

THOR – LE MONDE DES TÉNÈBRES – 3D
1re semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me/je, lu/ma 15h, 17h30, 20h30.
Acteurs: Chris Hemsworth, Tim Hiddleston, Idris Elba.
De Taylor Alan.

APOLLO 2

BLOOD TIES
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me, lu/ma 17h45, 20h15, VO angl s-t fr/all je 17h45, 20h15.
Acteurs: Marion Cottillard, Clive Owen, James Caan.
De Guillaume Canet.

L'EXTRAVAGANT VOYAGE DU JEUNE ET PRODIGIEUX T.S. SPIVET – 3D
3e semaine. 6 ans sug. 10 ans.
VF me/je, lu/ma 15h15.
Acteurs: Kyle Catlett, Helena Bonham Carter, Dominique Pinon.
De Jean-Pierre Jeunet.

APOLLO 3

L'EXPÉRIENCE BLOCHER
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
F+All/fr/all me/je, lu/ma 18h, 20h30.
De Jean-Stéphane Bron

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE
6e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me/je, lu/ma 15h30.
Acteurs: Jackson, Zahira, Samuel.
De Pascal Plisson.

ARCADES

GRAVITY – 3D
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me 18h15, me, ma 20h30, lu 18h, VO angl s-t fr/all je, ma 18h15, je 20h30.
Acteurs: Sandra Bullock, George Clooney, Ed Harris.
De Alfonso Cuarón.

THE ROLLING STONES – SWEET SUMMER SUN À HYDE PARK
Représentation unique. Pour tous.
VO/sans s-t lu 20h.

TURBO – 3D
4e semaine. 6 ans sug. 6 ans.
VF je, lu/ma 15h45.
De David Soren.

BIO

PRISONERS
4e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me/je 20h30, VO angl s-t fr/all lu 20h30.
Acteurs: Hugh Jackman, Jake Gyllenhaal.
De Denis Villeneuve.

PLANES – 2D
4e semaine. 8 ans sug. 8 ans.
VF me/je, lu/ma 14h30.
De Klay Hall.

LA VIE D'ADÈLE
4e semaine. 16 ans sug. 18 ans.
VF me/je, lu/ma 16h30.
Acteurs: Léa Seydoux, Adèle Exarchopoulos, Salim Kechiouche.
De Abdellatif Kechiche.

REX

MALAVITA
2e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me/je, lu/ma 20h30.
Acteurs: Tommy Lee Jones, Robert de Niro, Michelle Pfeiffer.
De Luc Besson.

TURBO – 2D
4e semaine. 6 ans sug. 6 ans.
VF me/je, lu/ma 15h30.
De David Soren.

LE CŒUR DES HOMMES 3
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me/je, lu/ma 17h45.
Acteurs: Bernard Campan, Jean-Pierre Daroussin, Marc Lavoine.
De Marc Esposito.

STUDIO

UN CHÂTEAU EN ITALIE
1re semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF+ital/fr me/je, lu/ma 15h30, 18h, 20h30.
Acteurs: Valeria Bruni Tedeschi, Filippo Timi, Louis Garrel.
De Valeria Bruni Tedeschi.

21e FÊTE DU CINÉMA

Du vendredi 1er au dimanche 3 novembre.
Programme complet www.lafeteducine.ch

QUEEN KONG CLUB – CINÉMA MINIMUM

LEVIATHAN
Me 06.11 20h. 16 ans sug. 16 ans.
De Lucien Castaing-Taylor, Verena Parvel.

L'instantané de Stefano Iori...

... cyclistes peintres dans les tunnels

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Bibliothèque publique et universitaire (Collège latin), *Fonds d'étude,* du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h; samedi de 9h à 12h. *Salle de lecture,* du lundi au vendredi de 8h à 22h; samedi de 8h à 17h. *Lecture publique,* lundi, mercredi et vendredi de 12h à 19h, mardi et jeudi de 10h à 19h, samedi de 9h à 17h. La Salle Rousseau est fermée pour travaux jusqu'au printemps 2014.

Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, (fbg du Lac 1) (jusqu'à 16 ans): *bibliothèque,* mardi au vendredi de 10h à 18h, samedi de 9h à 12h. *Ludothèque,* mardi et jeudi de 14h à 18h, tél. 032 725 10 00.

Boutique d'information sociale (rue St-Maurice 4), ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, tél. 032 717 74 12, fax 032 717 74 19, e-mail: Boutique.Information.Sociale@ne.ch.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, - jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur: www.nomad-ne.ch.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Cultes et messes des samedi et dimanche 2 et 3 novembre

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Temple du Bas: jeudi à 10h, médiation, salle du refuge. Di à 10h, culte paroissial de la Réformation en collaboration avec l'Armée du Salut et l'Eglise évangélique libre de la Rochette.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour recueillement.

Valangines: di à 11h45, culte aux rythmes de l'Afrique avec Présence Afrique Chrétienne.

Pourtalès: di à 10h, célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 18h, messe français-portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: di à 17h messe en latin.

Chapelle de La Providence: sa à 16h30, messe en croate. Di à 17.00, messe en espagnol.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h célébration dominicale.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 10h, messe des défunts à La Chaux-de-Fonds.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Anne Kybourg, journaliste
Patrice Neuenschwander, journaliste
Sandra Spagnol, journaliste
Thomas Nussbaum, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Daniela Pellegrini Schuwey, secrétaire de rédaction

Contact:
- Téléphone: 032 717 77 09
- Télécopie: 032 717 77 10
- E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

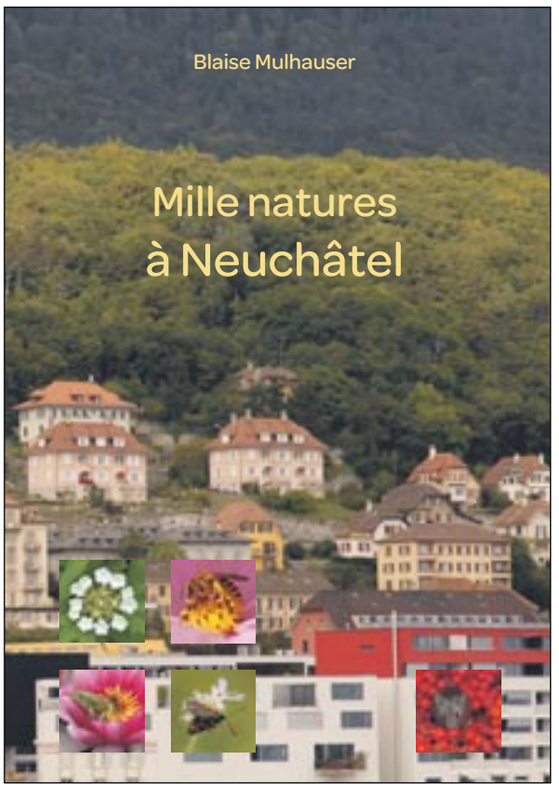

Mille natures à Neuchâtel

Ville millénaire, Neuchâtel recèle des trésors naturels cachés entre le lac et la montagne. Gorges, cascades, vergers, prairies, forêts, rivières, plages et falaises accueillent des habitants ignorés. Cette encyclopédie de mille articles présente un monde étonnant, riche en formes et en couleurs. Le livre est illustré par de nombreuses photographies prises sur le territoire communal de Neuchâtel.

Format : 22 x 27,5 cm – 400 pages – 1000 photographies
Prix de souscription : 60.– / frais de port en sus
(prix de vente : 75.– dès le 1er janvier 2014)

Ouvrage publié avec le soutien de l'Adaje, l'Amuse et la Fondation Ernest Dubois

Bulletin de commande

Veuillez m'envoyer au prix de souscription ..... exemplaire(s) de l'ouvrage (60.– / frais de port en sus)

Nom / prénom: .....

Adresse: .....

Code postal / Localité: .....

Date: ..... Signature: .....

Talon à affranchir et à renvoyer à:
Secrétariat, Jardin Botanique, Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuchâtel
Il est également possible de commander les ouvrages par e-mail à:
jardin.botanique@unine.ch

Flühmann-Evard
POMPES FUNÈBRES
1938 - 75 ANS - 2013

Écoute, conseils et démarches 24/24h

LA VALEUR D'UNE JUSTE DÉCISION
Nous sommes à votre disposition pour un entretien adapté à vos souhaits et à votre volonté.

Flühmann-Evard Arrigo SA existe depuis 1938. Nous développons nos activités dans tout le canton de Neuchâtel et disposons de personnel qualifié, ayant plusieurs années d'expériences dans la profession

Flühmann-Evard Arrigo SA | Rue de la Maladière 16 | 2000 Neuchâtel | +41 (0) 32 725 36 04 | info@pfne.ch | www.pfne.ch

Le public a sillonné samedi dernier les tunnels de Serrières à l'occasion d'une journée portes ouvertes

A la découverte du chaînon manquant

La population a répondu présent samedi dernier à l'occasion de la journée portes ouvertes des tunnels de Serrières. La foule s'est pressée en masse pour découvrir à pied, à vélo ou encore en trottinette le dernier tronçon construit sur l'autoroute A5 en territoire neuchâtelois. Organisée par le Service cantonal des ponts et chaussées, la manifestation a réuni pas moins de 40 exposants, qui ont assuré l'animation. Reflets en images.

Des stands occupaient les voies rapides dans les deux tubes des tunnels de Serrières. Parmi eux, celui des Parcs et Promenades a remporté un franc succès auprès des plus jeunes avec sa chasse aux vers de terre. Durant l'après-midi, l'équipe Polyvert a également animé un atelier de construction de nichoirs. Brindilles et bouts de bois circulaient à vive allure sur la table de travail. Les petits ont aussi pu s'essayer à la course de brouettes, à la peinture et au pilotage.

Le public est venu nombreux samedi dernier aux portes ouvertes des tunnels de Serrières.

Des jouets grandeur nature

Les deux tubes ressemblaient à d'énormes terrains de jeux parsemés de jouets grandeur nature. De la Harley Davidson à la voiture de collection, en passant par le gros bateau de la police, le bus transN ou encore la file indienne de poids lourds : des véhicules en tous genres envahissaient l'espace pour le plus grand bonheur des petits et des grands. La mobilité douce et durable n'était pas en reste : des scooters suspendus et des lignées de voitures électriques occupaient différents stands d'information. Celui du Service communal de la mobilité était garni d'une rangée de vélos vert pomme tous neufs.

Ouverture des tunnels en mars 2014

Si les travaux semblent bien avancés, ils sont encore loin d'être terminés. Les équipements d'exploitation et de sécurité doivent encore être montés, puis soumis à une phase de tests. Viendra ensuite le temps de former les exploitants et autres organismes de sécurité. L'ouverture des tunnels à la circulation est prévue pour mars prochain. Les travaux de génie civil se poursuivront alors sur les zones libérées par le trafic. Plusieurs aménagements sont notamment prévus à Serrières, où la tranchée couverte et arborisée donnera à terme un accès direct au lac. Les travaux de l'ensemble du tronçon devraient prendre fin en 2015 lors des plantations. (ak)